

LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET POLITIQUE DES REVENUS...

Il faut se défier des mots à la mode qui cachent souvent des réalités fort désagréables. Ainsi en est-il d'un certain nombre de mots et d'expressions qu'on retrouve fréquemment aujourd'hui sous la plume d'hommes politiques, voire même de syndicalistes, qu'ils soient «*de droite ou de gauche*».

«*La lutte contre les inégalités*», la recherche d'un «*consensus*» semblent fort préoccuper le petit monde de la politique.

Il faut remarquer que dans les milieux de gauche où l'on feint de pourfendre le Plan Barre, une lecture attentive des textes fait apparaître de bien curieuses nuances. Nos camarades de la F.E.N. ont participé au 7 octobre, ils ont même écrit, dans leur presse, que ceux qui n'y participaient pas, c'est-à-dire, essentiellement, les syndicats de la C.G.T.-F.O. «*cautionnaient le plan Barre*» ce qui, à la limite, peut être considéré comme une calomnie pure et simple. Mais le Secrétaire général de la F.E.N., André Henry, dans «*l'Enseignement Public*» du 29 octobre 1976, écrit que: «*le plan Barre est d'esprit conservateur et... si timoré*».

Que le plan Barre soit d'esprit conservateur, personne n'en doute, mais les syndicats de la C.G.T.-F.O. qui combattent la politique des revenus que voudrait imposer R. Barre, ne le considèrent pas comme «*timoré*». Toujours dans le même article, André Henry, ajoute, parlant de M. Barre: «*On a changé, non pas de cap, mais de capitaine. Un capitaine qui n'a pas le pouvoir de s'attaquer aux causes profondes des inégalités de notre société*».

Autrement dit, le reproche principal que semble faire le Secrétaire général de la F.E.N. au plan Barre et à son auteur, c'est d'être timoré, c'est-à-dire inefficace et, tout ceci au nom des nécessités de la «*lutte contre les inégalités*».

Georges Séguy lui-même, le 4 novembre 1976, au cours d'une conférence de presse, s'engage sur la voie, lui aussi, de la «*lutte contre les inégalités*». Il écrit:

«*Mon propos est d'attirer l'attention sur les salaires les plus bas, sur les 6 millions de travailleurs qui triment toute une vie pour moins de 2.000 fr. par mois et qui, après n'avoir connu que fatigue, privations et misère, arrivent à la retraite à l'heure de leur mort.*

C'est là qu'est l'injustice la plus accablante pour la société libérale avancée que préside M. Giscard d'Estaing».

Bien entendu, la C.G.T.-F.O. n'a pas attendu Georges Séguy pour dénoncer le scandale des bas salaires. Mais dans une période où l'inflation risque d'amputer tous les salaires d'environ de plus de 10% par an, ne vouloir considérer que les salaires de moins de 2.000 fr., prend une autre signification d'autant que Séguy ajoute:

«*Il n'est pas mal que les Français qui ont les moyens de vivre confortablement réfléchissent à cette situation et contribuent à y porter remède*».

Quels sont ces «*Français*» qui ont les moyens de vivre confortablement. S'agit-il de ceux qui gagnent plus de 2.000 fr. par mois, si c'est cela, camarade Séguy, autant nous dire clairement que tu as, toi aussi, comme tes camarades italiens, acquis à la politique des revenus.

Mais que signifie exactement la «*lutte contre les inégalités*». Voilà une question qui mérite assurément d'être clarifiée. Jusque maintenant, les syndicats revendiquaient des augmentations, voire même

des revalorisations de salaires, mais voilà qu'aujourd'hui, on substitue à ces formules traditionnelles la «*lutte contre les inégalités*». Certains militants ajoutent que la politique contractuelle risque d'être «*remise en cause dans son contenu*» et suggèrent que nous discussions «*de ses limites*» afin que «*connaissant mieux l'outil qu'elle constituent, nos militants, demain, en fassent un usage plus efficace*».

Tout ceci gagnerait à être expliqué clairement. Ce que nous appelons, nous, la politique contractuelle, c'est-à-dire la possibilité pour les syndicats de négocier des contrats ou accords garantissant aux travailleurs un certain nombre d'avantages, à toujours connu au moins une limite... celle du rapport des forces! Mais il n'est pas impossible de tenter de nous imposer au nom de la politique contractuelle... la politique des revenus.

Comme chacun sait, la politique des revenus appliquée aux salaires consiste essentiellement à fixer un pourcentage d'augmentation de la masse salariale valable pour une période et, dans lequel les accords de salaires devraient obligatoirement s'inscrire. Dans les faits, il s'agit tout simplement de remettre en cause la liberté qu'ont actuellement les syndicats ouvriers au terme de la loi du 11-02-50) de négocier des contrats collectifs et des accords de salaires en partant des revendications élaborées par les travailleurs eux-mêmes.

Dans la mesure où, pour nous obliger à demeurer dans la cadre d'un pourcentage préalablement établi par la politique des revenus, on nous interdirait de fixer nous-mêmes le pourcentage d'augmentation que nous entendons obtenir, le rôle des syndicats se bornerait alors à répartir entre les différentes catégories de salariés, l'augmentation de la masse salariale ainsi octroyée. Dans un tel système, la revendication: augmenter nos salaires, perd évidemment toute signification et devrait obligatoirement être remplacée par la «*lutte contre les inégalités*», c'est-à-dire essentiellement la remise en cause de la hiérarchie des salaires existants.

Et c'est pourquoi, nous avons tout lieu de considérer que l'action de ceux qui, aujourd'hui, mettant en avant la lutte contre les inégalités s'inscrit, qu'ils en ont conscience ou non, dans une perspective d'une politique des revenus.

Il est vrai que nous sommes entrés dans une période pré-électorale et que certains s'imaginent déjà dans le fauteuil de M. Barre.

C. Germont, membre du Comité Directeur du Parti Socialiste, considère quant à lui que: «*la perspective de la victoire de la gauche oblige à en examiner dès maintenant les conséquences avec les grandes confédérations. S'il est exclu, en effet, de parler de consensus social face à un pouvoir réactionnaire, il est par contre indispensable de prévoir comment le gouvernement de gauche et les syndicats de travailleurs pourront, chacun à sa place mais en harmonie faire progresser la situation des salariés. Le programme commun est évidemment la base sur laquelle doit se dérouler cette réflexion; encore faut-il au préciser ensemble les conditions d'application*».

Et nous trouvons là le nouveau mot à la mode «*consensus*», qui signifie tout simplement l'accord. Alors, puisqu'un accord social nous est proposé, accord entre qui et pourquoi?

N'en déplaise au camarade Germont, il est à craindre que l'expression consensus social employé par M. Barre «*ce Mendès-France de droite*» comme le qualifient fort galamment les «*Mendès-France de gauche*», aurait demain, en cas de victoire de la gauche, exactement la même signification qu'elle a aujourd'hui, c'est-à-dire tenter d'imposer au mouvement syndical le carcan de la politique des revenus.

Nous ne croyons pas non plus possible: «*la mise en place de stratégies syndicales adaptées et aussi convergentes que possible dans tous les pays où naissent et fleurissent les plans anti-inflation*», pour la raison bien simple que les «*plans anti-inflation*», qu'ils soient mis en œuvre par des gouvernements de droite ou de gauche, se ramènent tous à la tentative de mettre en place une politique des revenus.

On peut être assuré que notre congrès confédéral qui tiendra ses assises début 1977 à Vichy confirmera notre refus permanent de toute politique des revenus qui, s'il elle était appliquée, remettrait en cause l'existence même du mouvement syndical.

Alexandre HÉBERT.